



# Demande d'habilitation d'un **Doctorat**

Pour la période : 2022/2023 à 2026/2027 (5 ans)

**(1 demande par parcours)**

## Références juridiques :

- Décret n° 2013-47 du 4 janvier 2013, fixant le cadre général du régime des études et les conditions d'obtention du diplôme national de doctorat dans le système « LMD ».
- Arrêté du ministre de l'enseignement supérieur et de la recherche scientifique du 26 août 2013, fixant les critères de garanties nécessaires à l'habilitation pour l'octroi du diplôme national de doctorat.
- Circulaire 13/2013 du 4 avril 2013, portant sur la durée des études et les cours complémentaires et la validation des acquis dans le diplôme national de doctorat.

## 1 Offre de formation

### 1.1 Demandeur(s)

Instructions
<i>Indiquer le(s) noms des université(s), établissement(s) et département(s). Spécifier l'université, l'établissement et le département partenaire(s) en cas de <b>co-habilitation</b> (co-diplomation ou double diplomation).</i>

<b>Université</b>	
<b>Etablissement demandeur</b>	
<b>Département(s)</b>	

<b>Université</b>	
<b>Etablissement</b>	
<b>Département(s)</b>	

### 1.2 Identification du parcours

Instructions
<i>Domaine : Choisir dans la liste des domaines prédéfinis Mention : Choisir dans la liste des mentions prédéfinies par la CNS Parcours (ou spécialité) : A spécifier par établissement(s) Coopération internationale : Choisir une ou plusieurs catégories dans la liste proposée Nature de la diplomation : Choisir une catégorie parmi les choix proposés Commission Nationale Sectorielle : Choisir l'une des commissions dans la liste proposée</i>

<b>Domaine</b>	
<b>Mention</b>	
<b>Parcours (ou spécialité)</b>	
<b>Coopération internationale</b>	<input type="checkbox"/> Oui <input type="checkbox"/> Non
<b>Nature de la diplomation</b>	<input type="checkbox"/> Simple <input type="checkbox"/> Co-diplomation <input type="checkbox"/> Double-diplomation
<b>CNS (proposée)</b>	

### 1.3 Métiers visés (liste en indiquant le secteur le cas échéant) et perspectives professionnelles du parcours

Instructions
<i>Préciser la liste des métiers visés par l'offre de formation en s'appuyant, dans la mesure du possible, sur les référentiels de métiers disponibles.</i>

Liste des métiers visés :
---------------------------

### 1.4 Objectifs de la formation

#### 1.4.1 Objectif général

Instructions
<i><b>Objectif général</b> : Préciser l'objectif général de la formation proposée.</i>
<i><b>Définition</b> :</i>
<i>Un objectif général définit la raison d'être de l'offre de formation, le but ultime à long terme (plusieurs actions contribuent à son atteinte).</i>
<i>L'objectif général ne dit rien de la manière dont les acteurs vont s'y prendre pour l'atteindre.</i>
<i>Il peut être rédigé en référence à la satisfaction des besoins identifiés.</i>
<i><b>Exemple</b> :</i>
<i>Cette formation vise à former des diplômés capables de contribuer au développement des activités d'enseignement et de recherche en Génie Mécanique et assister l'industrie mécanique de précision à son développement dans un contexte international.</i>

Objectif général :
--------------------

#### 1.4.2 Objectifs spécifiques

Instructions
<i><b>Objectif spécifique</b> : Préciser deux ou trois objectifs spécifiques de la formation proposée.</i>
<i><b>Définition</b> :</i>
<i>Il concerne une compétence ou un nombre réduit de compétences. Il découle de l'objectif général.</i>
<i>L'énoncé d'un objectif spécifique comporte : un verbe d'action qui décrit le comportement ou la performance visés (le comportement ou la performance est observable).</i>
<i><b>Exemple</b> :</i>
<i>Développer les techniques de collectes et d'analyses des données.</i>
<i>Développer les compétences en résolution des problématiques confrontées par l'industrie mécanique de précision</i>
<i>Développer les compétences linguistiques pour agir dans un environnement international.</i>

Objectifs spécifiques :
-------------------------

### 1.4.3 Acquis d'apprentissages (Learning Outcomes)

Instructions
<p><b>Acquis d'apprentissages</b> : Préciser les acquis d'apprentissage que l'apprenant doit détenir suite à la formation proposée.</p> <p><b>Définition</b> :</p> <p>Les acquis d'apprentissage (AA) ou Learning Outcomes (LO) sont des formules qui décrivent ce que l'apprenant doit savoir, comprendre et être capable de faire à l'issue de l'apprentissage (Cedefop, 2009). Ils sont formulés en termes de <b>connaissances</b>, <b>d'aptitudes</b> et <b>d'attitudes</b>.</p> <p>L'énoncé des acquis d'apprentissage comporte : un verbe d'action qui décrit le comportement ou la performance visé. Autrement dit, les AA doivent être centrés sur l'apprenant et évaluables en fin de formation.</p> <p><b>Exemples de verbes d'actions</b> :</p> <p>Analyser, appliquer, argumenter, assembler, calculer, catégoriser, choisir, classer, comparer, compiler, concevoir, créer, critiquer, décrire, défendre, définir, démontrer, développer, différencier, discuter, distinguer, écrire, employer, estimer, étiqueter, évaluer, examiner, expliquer, exploiter, formuler, gérer, identifier, illustrer, indiquer, interpréter, lister, localiser, mémoriser, ordonner, organiser, planifier, pratiquer, préparer, prévoir, programmer, proposer, questionner, rapporter, reconnaître, répertorier, répéter, reproduire, résoudre, réviser, revoir, sélectionner, traduire, utiliser...</p> <p><b>Exemple</b> :</p> <p>A la fin de la formation, les participants doivent être capables de :</p> <p><b>Connaissances (savoir)</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Lister les compétences entrepreneuriales et les pratiques d'évaluations associées</li><li>– Identifier les différentes opportunités qu'offrent les méthodes pédagogiques actives pour développer l'esprit entrepreneurial chez l'apprenant</li><li>– Lister les composantes d'un projet entrepreneurial</li></ul> <p><b>Aptitudes (savoir-faire)</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Générer des idées de projets nouvelles et innovantes</li><li>– Définir des objectifs</li><li>– Elaborer un plan organisant les activités relatives à un projet donné</li><li>– Identifier les ressources nécessaires pour un projet donné et élaborer le budget correspondant</li><li>– Conduire une évaluation des risques associés à un projet donné (prédire les contraintes potentielles pour la mise en œuvre du projet) et, plus généralement, démontrer une capacité d'évaluation de la faisabilité d'un projet</li><li>– Démontrer une habileté de représentation, de synthèse (vision globale) et de négociation pour un projet donné</li><li>– Démontrer une capacité à mettre en œuvre et à gérer un projet donné</li><li>– Démontrer une capacité à mettre en place un système d'évaluation et les éventuelles mesures correctives</li></ul> <p><b>Attitudes (savoir-être)</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>– Montrer une attitude positive envers l'adoption de nouvelles approches pédagogiques</li><li>– Prendre systématiquement des initiatives pour réaliser ses idées créatives</li><li>– S'engager activement et être responsable dans la mise en œuvre du projet pour atteindre les objectifs fixés</li><li>– Démontrer une capacité à travailler à la fois individuellement et en équipe</li></ul>

<p><b>Acquis d'apprentissages</b> :</p> <p><b>A la fin de la formation, les participants doivent être capables de</b> :</p> <ul style="list-style-type: none"><li>•</li></ul>
---

### 1.5 Conditions d'accès à la formation

Instructions
<ul style="list-style-type: none"><li>▪ <b>Nature du diplôme requis</b> : Préciser les diplômes de mastère de recherche ou équivalent requis pour l'admission dans cette formation.</li><li>▪ <b>Nombre prévu d'étudiants</b> : Indiquer le nombre d'étudiants qui seront admis en première année pour chacune des quatre années de l'habilitation de la formation.</li></ul>

<b>Nature de diplômes requis</b> :
------------------------------------

**Nombre prévu d'étudiants admis en première année de la formation pour chacune des années d'habilitation :**

Année 1 :.....

Année 2 :.....

Année 3 :.....

Année 4 :.....

Année 5 :.....

## 1.6 Perspectives académiques

### Instructions

*Indiquer les perspectives académiques pour cette formation en précisant les possibilités pour poursuivre des activités académiques plus poussées... et la (les) discipline(s) associée(s).*

**Perspectives académiques :**

## 1.7 Perspectives à l'échelle internationale

### Instructions

*Indiquer les perspectives internationales pour cette formation en précisant les possibilités de mobilités et le cadre de celle-ci.*

*Exemples : Erasmus, Co-diplomation, Bourses d'alternance, Parrainage...*

**Perspectives à l'échelle internationale :**

## 2 Programme de la formation

### Instructions

**Type de cours** : La commission de doctorat fixe, en coordination avec l'école doctorale concernée et les structures de recherche accueillant le doctorant, un groupe de **cours complémentaires**. La commission fixe pour chaque spécialité la nature **obligatoire ou optionnelle** de ces cours.

**Crédits** : Répartition des 180 crédits sur deux parties :

- 30 crédits dédiés aux cours complémentaires (Décret n° 2013-47 du 4 janvier 2013, Art. 17)
- 150 crédits dédiés au travail de recherche et son évaluation (Décret n° 2013-47 du 4 janvier 2013, Art. 25)

**Volume horaire** (règle/arrêté) : 1 crédit = 10 à 15 heures d'enseignement présentiel. Par conséquent, les 30 crédits des cours complémentaires de doctorat (sur 3 ans...) doivent, en théorie, correspondre à un volume horaire total variant entre 300 et 450h.

**Méthode d'évaluation** : Il est important de préciser les modalités d'évaluation pour l'attribution des crédits pour les cours complémentaires ainsi que pour le travail de recherche et son évaluation.

## 2.1 Cours complémentaires (30 crédits)

Instructions						
<p><b>Décret n° 2013-47 du 4 janvier 2013, Art. 17 :</b></p> <p><i>Durant leur parcours de formation, les doctorants suivent des cours complémentaires sous forme d'activités de formation et de recherche, de cours joints, de colloques et de stages.</i></p> <p><i>Durant les années d'études doctorales, l'étudiant doit obtenir la validation de groupe de cours complémentaires comprenant trente (30) crédits de la totalité de cent quatre-vingt (180) crédits.</i></p> <p><b>Circulaire 13/2013 du 4 avril 2013 :</b> portant sur la durée des études et les <b>cours complémentaires</b> et la <b>validation des acquis</b> dans le diplôme national de doctorat.</p>						

Unité d'Enseignement (UE)	Nature de l'UE	Elément Constitutif de l'UE (ECUE)	Volume horaire	Nombre de Crédits	Méthode d'évaluation	Observations
Spécialité (approfondissement dans la spécialité du sujet de recherche)	Obligatoire	▪				
	Optionnelle	▪				
Méthodologie de la recherche	Obligatoire	▪				
	Optionnelle	▪				
Ouverture sur d'autres spécialités ou sur l'environnement	Obligatoire	▪				
	Optionnelle	▪				
<b>Total</b>				<b>30</b>		

## 2.2 Etapes de la préparation de la thèse (150 crédits)

Instructions		
<p><b>Décret n° 2013-47 du 4 janvier 2013, Art. 25 :</b> Les différentes étapes de la préparation de la thèse sont réparties sur les trois années de doctorat comme suit :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- des rapports annuels sur le taux d'avancement des travaux du projet doctoral,</li> <li>- le texte final de la thèse et sa soutenance,</li> </ul> <p>Sont attribués aux différentes activités menées au cours de ces étapes cent cinquante (150) crédits.</p>		

Etapes de la préparation de la thèse	Nombre de Crédits	Méthode d'évaluation
<b>Total</b>	<b>150</b>	

## 2.3 Méthodes pédagogiques adoptées/envisagées

Instructions
<p>Différentes approches pédagogiques peuvent être adoptées pour rendre l'expérience d'apprentissage plus attractive et stimulante aux apprenants. On cite à ce titre, les exemples suivants de pédagogies actives :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>▪ Apprentissage par projet</li> <li>▪ Apprentissage par résolution de problème</li> <li>▪ Apprentissage par étude de cas</li> <li>▪ Apprentissage par conception</li> <li>▪ Apprentissage par investigation</li> </ul> <p>Préciser le(s) type(s) de pédagogies adoptées/envisagées dans le cadre de l'offre de formation proposée pour habilitation.</p>

Méthodes pédagogiques :
-------------------------

## 3 Critères de garanties nécessaires à l'habilitation pour l'octroi du diplôme national de doctorat

### 3.1 Diplôme national de **MASTERE DE RECHERCHE** ou équivalent existant dans l(es) établissement(s) demandeur(s) pour alimenter le doctorat en étudiants

Instructions
<p>Préciser les diplômes de mastère de recherche ou équivalent déjà habilités dans l(es) établissement(s) demandeur(s).</p> <p>(cf. article 2, alinéa 1 de l'arrêté du 26 août 2013 : <b>1</b>- que l'établissement ou l'un des établissements soit habilité à l'octroi du diplôme de mastère de recherche ou l'un des diplômes cités à l'article 5 du décret n° 2013-47 du 4 janvier 2013 susvisé.)</p>

Intitulé de Mastère de Recherche ou équivalent	Etablissement	Période d'habilitation	Responsable pédagogique

### 3.2 Structure de recherche existante(s) dans l(es) établissement(s) demandeur(s)

Instructions
<p>Préciser l'ensemble des structures de recherche existant dans l(es) établissement(s) demandeur(s).</p> <p>(cf. article 2, alinéa 3 de l'arrêté du 26 août 2013 : <b>1</b>- que le diplôme créé se réfère à une structure de recherche existant dans l'établissement ou les établissements concernés, et à défaut, il faut présenter la preuve de l'appartenance des enseignants universitaires habilités à la supervision du doctorat et relevant à l'établissement ou les établissements candidats à une structure de recherche dans un autre établissement.)</p>

Nom complet de la structure (CR, LR, UR)	Etablissement	Code de la structure	Responsable

### 3.3 Ecole Doctorale existante(s) dans l(es) établissement(s) demandeur(s)

Instructions
<p>Préciser l'ensemble des structures de recherche existant dans l(es) établissement(s) demandeur(s).</p> <p>(cf. article 2, alinéa 3 de l'arrêté du 26 août 2013 : <b>1</b>- que le diplôme créé se réfère à une structure de recherche existant dans l'établissement ou les établissements concernés, et à défaut, il faut présenter la preuve de l'appartenance des enseignants universitaires habilités à la supervision du doctorat et relevant à l'établissement ou les établissements candidats à une structure de recherche dans un autre établissement.)</p>

Nom complet de l'école doctorale	Etablissement	Code de la structure	Responsable

Rôle de l'école doctorale dans la formation proposée :

#### 4 Corps enseignants-chercheurs (équipe de formation et d'encadrement)

Instructions
<p><i>Préciser l'ensemble des intervenants (formation et encadrement) dans la formation proposée en remplissant minutieusement l'ensemble des tableaux suivants.</i></p> <p><i>(cf. article 2, alinéa 2 de l'arrêté du 26 août 2013 : 2- que l'établissement ou les établissements concernés garantissent l'existence d'un équipe de formation et d'encadrement spécialiste comprenant au moins neuf (9) enseignants universitaires parmi les professeurs de l'enseignement supérieur ou les maîtres de conférences ou ayant grades équivalents dans la mention ou les mentions concernées par le doctorat proposé, à condition qu'au moins quatre (4) parmi eux soient du cadre d'enseignement et de recherche permanent et appartiennent à l'établissement ou les établissements candidats à l'habilitation. Il ne peut appartenir à plus qu'un seul jury de doctorat.</i></p> <p><i>Dans les spécialités auxquelles il n'y a pas un nombre suffisant des compétences sur le plan national, le nombre susvisé du cadre d'enseignement et de recherche permanent et appartenant à l'établissement ou les établissements candidats à l'habilitation, peut être diminué, et ce, après l'accord du conseil des universités.)</i></p>

##### 4.1 Responsable pédagogique de la formation (parcours)

Nom et Prénom	Etablissement	Grade	Discipline	Spécialité

##### 4.2 De l'établissement demandeur (uniquement les permanents)

Nom et Prénom	Grade	Discipline	Spécialité

##### 4.3 D'autres établissements de la même université (uniquement les permanents)

Nom et Prénom	Etablissement	Grade	Discipline	Spécialité

#### 4.4 D'autres établissements universitaires en dehors de l'université concernée (uniquement les permanents)

Nom et Prénom	Etablissement	Université	Grade	Discipline	Spécialité

## 5 Locaux et équipements pédagogiques

Instructions
<p><i>Préciser l'ensemble des locaux et équipements nécessaires (disponibles et prévus) à l'organisation de la formation proposée en remplissant minutieusement l'ensemble des rubriques des tableaux suivants.</i></p> <p><i>(cf. article 3, alinéa 2 de l'arrêté du 26 août 2013 : inventaire des espaces et des équipements scientifiques et pédagogiques relatifs à la formation et à la recherche dans la matière ou les matières concernées de l'établissement ou les établissements candidats.)</i></p>

### 5.1 Locaux disponibles ou prévus

Local	Etablissement/Université	Disponible	Prévu	Utilisation

### 5.2 Equipements disponibles ou prévus

Equipement	Etablissement/Université	Disponible	Prévu	Utilisation

## 6 Partenariat avec l'environnement académique et professionnel

Instructions
<p><i>Préciser l'ensemble des partenaires mobilisés pour l'organisation de la formation proposée en remplissant minutieusement l'ensemble des tableaux suivants.</i></p> <p><i>(cf. article 3, alinéa 1 de l'arrêté du 26 août 2013 : les conventions de partenariat avec l'environnement de recherche et de formation universitaire sur le plan national et international et avec l'environnement économique, social et culturel.)</i></p>

### 6.1 Partenariat avec l'environnement de recherche et de formation universitaire sur le plan national et international (joindre les conventions)

Etablissement/Université	Secteur/Activités	Nature et modalités des partenariats

## 6.2 Partenariat avec le milieu économique, social et culturel (joindre les conventions)

Etablissement	Secteur/Activités	Nature et modalités des partenariats

## 7 Système interne d'évaluation et d'amélioration du programme

### Instructions

*Comme toute formation peut être améliorée dans le temps, il est important de concevoir un système d'évaluation interne à l'établissement offreur dès la conception de l'offre de formation.*

*Divers systèmes d'évaluation peuvent être envisagés et chaque établissement peut avoir son propre système.*

*Il est possible d'envisager de développer un tableau de bord avec un ensemble d'indicateurs de performance comme par exemple :*

- *taux de réussite*
- *taux d'abandon*
- *taux d'insertion*
- *taux d'encadrements*
- *...*

*Il est aussi possible d'approfondir l'évaluation en collectant des informations quantitatives ou qualitatives pour analyser les éléments relatifs au processus même de la formation ou à son output (résultat). Cette évaluation peut être effectuée :*

- *par les étudiants*
- *par les professionnels*
- *par les pairs (collègues)*

**Note :** *Un ensemble d'indicateurs unifiés seront mis en place progressivement pour pouvoir établir des benchmarks nationaux mais ils seront adaptés aux spécificités des domaines et des régions. Exemple d'indicateurs :*

- *Taux d'attractivité : (nb d'inscrits/nb de demandes)*
- *Taux d'encadrement : (nb d'inscrits/nb de permanents) – par spécialité au meilleur des cas*
- *Nb d'étudiants ayant bénéficié de bourses (mobilité, alternance, échange...)*
- *Nb d'étudiants étrangers*
- *Nb de partenaires (subvention, co-construction, alternance, stages, sponsoring événements, entretiens d'embauche, ...)*
- *Taux de réussite*

**Système interne d'évaluation :**

## 8 Démarche de promotion du programme

### Instructions

*Pour attirer les doctorants à choisir votre offre de formation, il est nécessaire de stimuler cette demande par l'adoption d'une démarche de communication et de promotion de l'offre de formation.*

*Il est possible d'envisager divers types d'actions comme par exemple :*

- *Visites des établissements*
- *Journée portes ouvertes*
- *Réseaux sociaux*
- *Radio, Télé, Journaux*
- *...*

**Démarche de promotion :**

## Avis et visas

### Le Doyen / Directeur de d'établissement

L'avis du conseil scientifique de l'établissement doit se baser sur les critères de l'opportunité, de la qualité, de l'adaptabilité, et de l'efficacité. Il doit favoriser l'exploitation optimale des ressources humaines et matérielles au niveau de l'établissement.

Approuvée       Complément de dossier       Non approuvée

Complément de dossier ou Motifs du refus : .....

.....

.....

Date, Signature et cachet du chef d'établissement

### Le Président de l'Université

L'avis doit se baser sur les critères de l'opportunité, de la qualité, de l'adaptabilité, et de l'efficacité. Il doit favoriser l'exploitation optimale des ressources humaines et matérielles au niveau de l'université.

Approuvée       Complément de dossier       Non approuvée

Complément de dossier ou Motifs du refus : .....

.....

.....

Date, Signature et cachet du Président de l'Université